

## Point sur...

### L'actualité de la Politique de la ville

---



Les ministres Jacques Mézard et Julien Denormandie ont présenté le 18 juillet 2018 en conseil des ministres la nouvelle feuille de route de la politique de la ville. Huit mois après l'appel à la mobilisation nationale pour les quartiers lancé par le président de la République à Roubaix-Tourcoing, cette feuille de route nationale permet de tenir compte des enseignements de la démarche de co-construction, synthétiser les différentes annonces gouvernementales et présidentielles et intègre les engagements des collectivités, entreprises et associations.

S'engage dès lors une nouvelle étape qui devra se traduire par une révision des contrats de ville pour début 2019 et devrait permettre la remobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.



#### « La France, une chance : mobilisation nationale pour les habitants des quartiers »

Cette communication fait suite au processus de co-construction qui s'est déroulé depuis novembre 2017 :

- Une dizaine de groupes de travail nationaux animés par le CGET ;
- Des groupes de travail locaux, animés en début d'année par les Préfectures ;
- L'élaboration du rapport « [VIVRE ENSEMBLE, VIVRE EN GRAND POUR UNE RECONCILIATION NATIONALE](#) », piloté par Jean-Louis Borloo et remis au Premier Ministre au printemps ;
- Des contributions des têtes de réseau (Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, Union sociale pour l'habitat, Question de ville, Pas Sans Nous, etc.) ;
- Un avis du Conseil National des Villes.

Cette démarche a abouti au mois de mai à la publication des « [CAHIERS DE LA CO-CONSTRUCTION](#) » et à une allocution du Président de la République qui préfigurait la feuille de route nationale. Ces orientations ont été traduites en *trois approches d'intervention, elles-mêmes déclinées en une quarantaine d'actions*. L'ensemble de ces mesures sera regroupé en *cinq grands programmes d'intervention*, qui seront co-pilotés par le ministère de la cohésion des territoires et les ministères sectoriels au niveau national : sécurité et prévention de la délinquance, éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle, logement et cadre de vie, renforcement du lien social.

## Approche 1 : Garantir les mêmes droits aux habitants

Il s'agit là de permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'accéder à leurs droits et aux mêmes services que les habitants des autres territoires, notamment sur :

- La sécurité (créations de postes de policiers, de centres de loisirs jeunes dirigés par la police, action contre la criminalité organisée et l'économie souterraine),
- La mixité sociale (déconcentration des attributions de logements sociaux des plus fragiles dans les quartiers prioritaires, développement de prêts locatifs PLAI, application renforcée de la loi SRU),
- Le logement et le cadre de vie (amplification et accélération de la mise en œuvre du NPNRU en lien étroit avec les élus locaux, stratégie nationale pour le traitement des copropriétés dégradées, dispositifs de lutte contre les marchands de sommeil),
- La solidarité et la mobilité (doublement des maisons de santé, développement de l'accès au permis de conduire, ...).

## Approche 2 : Favoriser l'émancipation

Il s'agit de favoriser l'émancipation et d'assurer l'égalité des chances par l'école et la réussite économique notamment. On distingue des actions dans le domaine de :

- L'éducation et la petite enfance (bonus pour les communes créant des places de crèche dans les quartiers, expérimentation de cités éducatives, aide à la création de postes d'ATSEM dans 60 quartiers, augmentation de la prime du personnel exerçant dans les établissements classés REP+, dédoublement des classes de CP et CE1, développement des stages de 3<sup>ème</sup>),
- L'insertion professionnelle (parcours de formation renforcés pour aider les jeunes sans qualification et chômeurs de longue durée vers l'emploi, déploiement des emplois francs, doublement des actions de type parrainage/tutorat, clauses d'insertion dans les chantiers des JO, doublement du nombre d'apprentis issus des quartiers, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme).

## Approche 3 : Faire République

Il s'agit de restaurer la République partout et pour tous, notamment sur les domaines de :

- La prévention des discriminations (testing dans les entreprises, engagement exemplaire des administrations), et l'égalité femmes-hommes (marches exploratoires, prise en compte du genre dans les demandes de subvention et développement des modes de garde),
- La prévention de la radicalisation (généralisation des plans d'action locaux de prévention de la radicalisation) et la formation aux valeurs de la République et à la laïcité,
- La solidarité territoriale (augmentation de la DSU) et le soutien aux acteurs de terrain (création de postes d'adultes relais, de coordonnateurs associatifs et subventions supplémentaires pour les associations nationales les plus structurantes),
- La culture (jumelage des institutions culturelles avec les quartiers, déploiement des micro-folies et des pratiques orchestrales et musicales).

## L'ensemble de ces mesures engage l'Etat mais aussi :

- Les collectivités territoriales à travers le [PACTE DE DIJON \(VOIR ICI\)](#) signé le 16 juin par le 1er Ministre qui devra être décliné dans les contrats de ville,
- Les entreprises via le « [PAQTE AVEC LES ENTREPRISES \(VOIR DOSSIER DE PRESSE ICI\)](#) » signé le 11 juillet autour d'engagements sur les stages de 3<sup>ème</sup>, la formation, le recrutement et les achats responsables,
- Les associations structurantes dans le cadre d'un partenariat national (avec un fonds nouveau de 15 millions d'euros dès 2019) visant la pérennisation des ressources des associations (sanctuarisation des crédits politique de la ville), la simplification des démarches administratives (CPO), l'essaimage des pratiques innovantes et le confortement de leur présence dans les territoires (lien au dispositif French Impact).

>> Retrouvez [LE DETAIL DES MESURES](#) dans le communiqué de presse et le compte-rendu du Conseil des Ministres.



### Le Pacte de Dijon

Promu par l'Assemblée des communautés de France (Adcf) et France urbaine en avril et signé par 80 présidents de métropoles et agglomérations, le pacte de Dijon a été signé par le Premier ministre le 16 juillet 2018. Ce pacte porte l'approche suivante :

- l'ambition de renouveler les interventions de l'Etat et des communautés/métropoles ;
- l'ambition de porter une réelle politique (nationale et locale) de cohésion en faveur des cinq millions d'habitants des quartiers en difficulté, mais en faveur aussi d'autres territoires en crise (bassins industriels en mutation, territoires ruraux dévitalisés...) ;
- le principe d'une action différenciée selon les territoires et l'intensité des problèmes qu'ils rencontrent ;
- la responsabilisation de tous : Etat, collectivités, acteurs locaux.

Le travail de déclinaison concrète, opérationnelle et surtout adaptée aux territoires doit s'engager dès septembre et doit permettre d'enrichir les contrats de ville actuels à partir des orientations gouvernementales nouvelles et d'un travail approfondi avec les services de l'Etat en matière de développement économique, mobilité, habitat, éducation, santé et sécurité, en s'appuyant si possible sur les évaluations à mi-parcours. Ce travail sera conduit à l'échelle de chaque intercommunalité avec le Préfet de département et une coordination de l'action de l'Etat, à l'échelle régionale, reste à construire. Il s'agira de conforter les responsabilités des communautés et métropoles, extraire les quartiers de leur éventuel isolement et mieux les inscrire dans le projet de territoire, modifier profondément les manières de faire, les appels à projets annuels, les injonctions ministérielles, dépasser les silos, concentrer l'action sur des politiques publiques structurantes.

Un point d'étape dans le même format Gouvernement – AdCF – France urbaine, est prévu en février prochain, pour « *vérifier le travail fait* ».

A noter, l'AdCF et France urbaine proposent de prolonger les contrats de ville jusqu'en 2021, pour coïncider avec les nouveaux mandats locaux (printemps 2020), l'élaboration des nouveaux projets de territoire ou la nouvelle programmation de fonds européens (1<sup>er</sup> janvier 2021).



## Quels impacts au niveau local ?

Après l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville qui devait être menée en 2017 – 2018, il s'agit donc pour début 2019 de **réviser les contrats de ville** afin de tenir compte :

- Des enseignements de l'évaluation à mi-parcours lorsque celle-ci a été conduite ;
- De la nouvelle feuille de route à décliner localement en objectifs opérationnels, en lien avec le pacte de Dijon.

Outre les programmes thématiques prioritaires portés par la feuille de route nationale, cette démarche peut être l'occasion de :

- Clarifier la relation au monde associatif, entre accompagnement des acteurs locaux et essaimage par les grands opérateurs bénéficiant du partenariat national ;
- Consolider le pilotage de la politique de la ville par les intercommunalités et repenser sa gouvernance et les modalités opérationnelles de son déploiement (appels à projets par exemple) ;
- Rendre visible et lisible la mobilisation du droit commun de l'Etat et des collectivités locales en faveur des quartiers et de leurs habitants : prise en compte des quartiers politique de la ville dans les schémas structurants, adaptation des politiques publiques ;
- Prendre en compte de manière intégrée les discriminations et l'égalité femmes-hommes dans les politiques locales et renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés sur ces enjeux de respect des valeurs républicaines ;
- Questionner la place dédiée à la participation des habitants à la vie publique.